

CONDITIONS DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ « CLUB MGM »

PRÉAMBULE

Le programme de fidélité « Club MGM » (ci-après le « Programme ») est proposé par MGM® à ses clients afin de leur faire bénéficier d'avantages « Avantage(s) et Remise(s) » décrits ci-dessous :

Les présentes conditions du programme de fidélité Club MGM (ci-après les « Conditions Club MGM ») complètent les Conditions Générales de Vente en vigueur de MGM®, figurant sur son site Internet www.mgm-hotels-residences.com, qui prévalent sur les conditions Club MGM en cas de contradiction.

Les présentes Conditions Club MGM annulent et remplacent toute version antérieure.

ARTICLE 1 – PRINCIPE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME

Pour participer au programme, il est nécessaire d'avoir effectué un premier séjour de 7 nuits minimum dans un hôtel ou une résidence MGM® selon les conditions décrites à l'article 3 et de créer un compte client sur le site internet de MGM®

La participation au programme entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions du Club MGM.

Tout client qui n'accepterait pas les conditions Club MGM devra impérativement l'indiquer par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email, ...) au service réservations, aux coordonnées suivantes :

MGM Exploitation, 1 Allée du Parmelan – PAE La Bouvarde 74370 METZ TESSY.
booking@mgm-groupe.com

Ce refus des conditions Club MGM entrainera son exclusion du programme

La participation au programme consiste en l'affiliation à un statut de fidélité, précision faite que le programme se divise en 3 statuts en fonction du nombre de séjours réalisés (Rencontre – Harmonie – Promesse) et ouvre droit à des remises et avantages.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET BÉNÉFICIAIRES DES POINTS CLUB MGM

Sous l'empire des présentes conditions Club MGM, le programme est ouvert uniquement aux personnes majeures de l'UE de plus de 18 ans et capables.

Sont exclus du bénéfice du programme les personnes morales, les salariés, les partenaires, les propriétaires et les clients ayant effectué leur réservation par un intermédiaire de type Tour Opérateur, Agence de voyage, Agence de Voyage en ligne (booking, expedia...)

Le participant garantit la véracité des informations fournies par ses soins le concernant.

MGM® se réserve la faculté de procéder à toute vérification permettant de s'assurer de la capacité d'un participant à être affilié au programme et pourra exclure toute personne n'y étant pas autorisée au regard des présentes conditions du Club MGM.

Le palier de fidélité MGM est attribué au participant via son numéro de fiche client

En cas de fusion de numéros de fiche client, sur demande, le numéro de fiche client résultant de la fusion sera alimenté par l'historique des deux numéros de client et le statut lié sera mis à jour en conséquence.

ARTICLE 3 – CLUB MGM : DATE D'ACQUISITION

Les statuts de fidélité du Club MGM sont acquis automatiquement:

- en fonction du nombre de réservations de 7 nuits minimum consécutives réalisées au sein des hôtels et résidences MGM

- Et mis à jour automatiquement chaque nuit

- à la condition d'avoir effectué une réservation sur le site internet mgm : www.mgm-hotels-residences.com ou via la centrale de réservations MGM (+33 0450 272 272 – booking@mgm-groupe.com) ou auprès des réceptions des hôtels et résidences

ARTICLE 4 – STATUTS

En fonction du statut de fidélité acquis, le participant accède, pour lui et son conjoint ou ses enfants le cas échéant, à certaines remises et avantages.

MGM® se réserve le droit de modifier la liste des avantages énoncés ci-dessous annuellement (le 1^{er} avril de chaque année).

Le statut est valable pour une durée de 3 ans et sera recalculé à l'issue du 1^{er} séjour, 5^{ème} séjour et 9^{ème} séjour de 7 nuits minimum réalisé(s) au sein des hôtels et résidences MGM.

Un nouveau statut de fidélité ne pourra pas être attribué lorsqu'un séjour est en cours.

Etant entendu que la notion de séjour s'applique à :

- 1 réservation de 7 nuits minimum consécutives, un séjour de plus de 7 nuits correspondra à 1 séjour,
Et à
- 1 dossier de réservation, la réservation de plusieurs appartements sur un même séjour correspondra à 1 séjour

A partir du 20/04/2024, si le participant a réalisé :

- 1 séjour de 7 nuits minimum : il accède au Statut **Rencontre** à partir de son 2^{ème} séjour
- 5 séjours de 7 nuits minimum : il accède au statut **Harmonie** à partir de son 6^{ème} séjour

- 9 séjours de 7 nuits minimum : il accède au statut **Promesse** à partir de son 10^{ème} séjour

Les Participants devront conserver tous documents permettant de justifier de leur historique de réservation.

ARTICLE 5 – AVANTAGES ET REMISES

Les avantages et remises seront attribués et utilisés conformément aux règles définies par les présentes conditions du Club MGM et dépendent du statut (Rencontre – Harmonie - Promesse) acquis par le client pour lui, son conjoint ou ses enfants le cas échéant.

Les avantages seront fournis sous réserve de disponibilité, notamment de la proposition effective de l'avantage sur le site et des disponibilités à l'arrivée

MGM® sera libre de proposer au participant tout autre avantage, équivalent ou non et ne serait être tenu responsable en cas d'indisponibilité de l'avantage,

Les avantages ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des participants, ni d'aucun échange, remboursement ou ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit sans l'accord préalable de MGM®

Les avantages ne peuvent pas non plus, en aucune circonstance ni d'une quelconque manière, être cédés à un tiers.

Chacune des personnes inscrites sous un même numéro de client pourra se prévaloir des avantages, sous réserve des conditions d'accès aux avantages prévues dans les présentes conditions du Club Fidélité MGM

Avantages et remises communs aux 3 statuts Rencontre – Harmonie - Promesse :

- Inscription à la newsletter informative de l'ouverture des ventes de chaque saison en avant-première.
- Possibilité sur classements entre catégorie d'appartements et chambres – sous réserve de disponibilités et après accord du service commercial en chambre et appartement de catégorie supérieure
- Remise sur séjour (hébergement, les prestations annexes et taxes de séjour ne sont concernées par la remise) :
 - 5 % pour le statut Rencontre
 - 10% pour le statut Harmonie
 - 12% pour le statut Promesse

Avantages communs aux 2 statuts Harmonie - Promesse

- Priorité sur les possibilités de early check-in – sous réserve de disponibilités et selon contraintes opérationnelles

- Accueil VIP en chambre ou appartement (l'accueil VIP se compose d'une boisson apéritive, produits locaux dont les contenus peuvent différer d'une destination à l'autre)
En statut Promesse, l'accueil VIP comporte 1 bouteille de Champagne

- Remise sur les soins visages et corps ainsi que les massages réalisés dans nos centres Spa Montagnes du Monde (toute durée)
 - 10% pour le statut Harmonie
 - 20% pour le statut Promesse

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES CONDITIONS CLUB MGM OU SUPPRESSION DU PROGRAMME

MGM® se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes conditions du Club MGM, notamment les modalités d'attribution de statuts et les avantages exposés ci-dessus ou précisés dans toute autre communication de MGM®, ou de supprimer le programme.

MGM® en informera les participants individuellement par tout moyen et sur son site Internet

Les modifications des conditions du Club MGM seront réputées acceptées par le participant en l'absence de contestation écrite adressée au service réservation par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email...) dans les trente (30) jours suivant l'information portant sur la modification ou la suppression.

Le refus des modifications des conditions Club MGM entrainera l'exclusion du participant du programme.

ARTICLE 7 – MISE À JOUR DU STATUT CLUB MGM & DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le statut de chaque participant est consultable via l'espace client du site internet MGM [Espace personnel \(mgm-hotels-residences.com\)](http://mgm-hotels-residences.com)

Via ce compte client, les participants auront accès à toutes informations relatives au programme les concernant, notamment le statut acquis, l'historique de réservations et le lien de réservation.

Toutes données personnelles liées au Programme, collectées et enregistrées par MGM® dans son système informatique, ont pour finalité de permettre la gestion du programme au bénéfice du participant et de son foyer le cas échéant.

À cet effet, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par MGM® à des services internes à MGM®, agissant pour compte commun à plusieurs entités du groupe MGM® (qui s'entend de la société MGM exploitation et de ses filiales) et à des tiers y compris hors de l'Union Européenne ainsi que dans des pays ne disposant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne. Ces tiers ne pourront accéder aux données personnelles des participants que pour les besoins liés à la gestion du présent programme, ou sur instructions des services internes du groupe MGM® pour les besoins liés aux autres finalités susvisées dans le strict respect de la législation applicable notamment en matière de sécurité des données.

L'opposition du participant à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la gestion du présent Programme,

engendrerait de facto l'impossibilité pour MGM® et ses partenaires de fournir les avantages et remises proposés par le programme.

Chaque participant dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux informations le concernant qu'il pourra exercer par lettre simple adressée au service réservations :

MGM Exploitation, 1 Allée du Parmelan – PAE La Bouvarde 74370 METZ TESSY.

Ces données peuvent également être utilisées à des fins de communication commerciale, notamment par courrier électronique, SMS ou push notification, par le groupe MGM® si le participant a donné son accord préalable à cette utilisation.

Chaque participant peut s'opposer aux communications commerciales du groupe MGM® et/ou de ses partenaires en cliquant sur le lien d'opposition ou en suivant la procédure d'opposition figurant sur les e-mails ou SMS commerciaux ou en écrivant à l'adresse du service réservations mentionnée ci-dessus. L'opposition du participant à ces communications commerciales peut avoir pour conséquence de le priver du bénéfice éventuel d'avantages et remises qui pourraient lui être réservés dans le cadre du programme.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

MGM® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages découlant de ou en relation avec les avantages fournis.

MGM® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages résultant de modifications des présentes conditions du Club MGM ou de la suppression du programme.

Dans l'hypothèse où MGM® aurait refusé à tort un avantage à un participant, ledit participant serait uniquement en droit de réclamer l'octroi de l'avantage indument refusé si ce dernier est effectivement disponible.

Toute fraude ou non-respect des présentes conditions du Club MGM par un participant pourra donner lieu à son exclusion du programme, MGM® se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires appropriées.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions du Club MGM sont régies par le droit français.

Tout litige qui surviendrait à raison de l'application ou de la modification des présentes conditions du Club MGM ou de la suppression du programme sera résolu à l'amiable ou, en cas de désaccord définitif et sous réserve de dispositions légales, sera soumis aux tribunaux compétents.

07/03/24